

L'An deux mille dix-neuf, le vingt-et-un mars à 18 heures 30, les membres du Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, légalement convoqués le treize mars, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, salle du conseil à l'Hôtel d'Agglomération, 5 cours de l'Arche Guédon à Torcy, Seine-et-Marne, sous la présidence de M. Paul MIGUEL, Président de la Communauté d'agglomération.

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Paul MIGUEL
M. Gilles BORD
M. François BOUCHART
Mme Nadia BEAUMEL
M. Xavier VANDERBISE
M. Jean-Claude GANDRILLE
M. Michel BOUGLOUAN
M. Antonio DE CARVALHO
M. Gérard EUDE
Mme Colette BOISSOT
Mme Monique DELESSARD
M. Guillaume LE LAY-FELZINE
Mme Hafida DHABI

ETAIT EXCUSÉ :

M. Alain KELYOR

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Brice RABASTE à Mme Colette BOISSOT
M. Bernard NAIN à M. Xavier VANDERBISE
M. Daniel GUILLAUME à M. Michel BOUGLOUAN

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Mme Françoise RIGAL, directrice générale des services et ses collaborateurs.

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2019

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE :

- **A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** le compte rendu du Bureau communautaire du 31 janvier 2019.
- **A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** la mise à jour du tableau des effectifs du budget principal comme suit :

GRADES / EMPLOIS	Ancien effectif réglementaire	Créations	Suppressions	Nouvel effectif réglementaire
Attaché	42		1	41
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	20	1		21
Rédacteur	21		1	20
Adjoint administratif ppl 1 ^{ère} classe	21	1		22
Adjoint administratif	41	1		42
Technicien ppl 2 ^{ème} classe	8	1		9
Assistant cons pat & bib ppl 1 ^{ère} cl	20		1	19
Adjoint du patrimoine	37	2		39
Educateur des APS ppl 2 ^{ème} classe	8		1	7

- **A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** la mise à jour du tableau des effectifs du budget annexe Le Nautil comme suit :

GRADES / EMPLOIS	Ancien effectif réglementaire	Création	Suppressions	Nouvel effectif réglementaire
Educateurs des APS	22	1		23
Divers				
Surcroît d'activité	4		2	2

- **A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** la mise à jour du tableau des effectifs du budget assainissement secteur « Marne et Chantereine » comme suit :

GRADES / EMPLOIS	Ancien effectif réglementaire	Création	Suppression	Nouvel effectif réglementaire
Adjoint administratif ppl de 1 ^{ère} CL	2		1	1

- **A FIXE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** les modalités de l'avenant au contrat à établir pour le chargé de mission immobilier d'entreprises, à compter du 1^{er} avril 2019 :
 - Statut d'agent contractuel dans le cadre des articles 3-3 2° et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
 - Grade d'attaché, catégorie A, au 2^{ème} échelon, à temps complet.

- **A ATTRIBUE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à la SA HLM CDC HABITAT SOCIAL (anciennement OSICA) pour l'avenant de réaménagement n°85497.**
- **A ATTRIBUE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à ANTIN RESIDENCES pour l'avenant de réaménagement n°81923.**

Ces deux garanties d'emprunt sont octroyées selon les modalités suivantes :

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

La garantie de la Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- **A ATTRIBUE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à ESSONNE HABITAT pour l'acquisition de 126 logements PLA des résidences Les Saules I et II à Roissy-en-Brie, selon les modalités suivantes :**

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 9 800 000 d'euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile de France. Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Durée : 40 ans
- Différé d'amortissement : 2 ans
- Absence de progressivité
- Taux fixe : 2,5 %

La garantie de la Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur 100 % des sommes dues contractuellement par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquittées à la date d'exigibilité auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile de France.

- **A ATTRIBUE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à CDC HABITAT SOCIAL (EFIDIS) pour l'acquisition en VEFA de 68 logements PLAI/PLUS/PLS sis avenue des Chardons à Pontault-Combault, selon les modalités suivantes :**

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 8 884 892 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°91379, constitué de 7 lignes du prêt.

La garantie de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- **A ATTRIBUE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi de deux garanties d'emprunt à l'Association pour la Gestion d'œuvres Sociales (AGOS) pour la réhabilitation et l'extension de l'EHPAD de Malnoue à Emerainville :**
- **La première dont l'objet est le financement de travaux d'aménagement et de rénovation de l'EHPAD de Malnoue, selon les modalités suivantes :**

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à l'Emprunteur, à hauteur de 50 %, soit 850 000 euros, pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre de l'emprunt d'un montant en principal de 1 700 000 euros que l'Emprunteur a contracté ou se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif, Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable, dont le siège social est situé au 12 Boulevard Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre Cedex, ayant pour n° d'identification unique 349 974 931 RCS Nanterre, selon les modalités suivantes :

- Nature du concours : Prêt long terme avec période de préfinancement
- Montant : 1 700 000 Euros
- Durée totale : 13 ans dont 12 mois maximum de période de préfinancement
- Taux annuel d'intérêt : 1,25% Fixe
- Echéances : trimestrielles

La garantie de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne est accordée pour la durée totale du concours, soit 13 ans dont 12 mois maximum de période de préfinancement.

- **La seconde dont l'objet est le financement de la construction de 21 logements locatifs sociaux (extension de l'EHPAD de Malnoue), selon les modalités suivantes :**

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à l'Emprunteur, à hauteur de 50 %, soit 1 150 000 euros, pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre de l'emprunt d'un montant en principal de 2 300 000 euros que l'Emprunteur a contracté ou se propose de contracter auprès du Crédit Coopératif, Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable, dont le siège social est situé au 12 Boulevard Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre Cedex, ayant pour n° d'identification unique 349 974 931 RCS Nanterre, selon les modalités suivantes :

- Nature du concours : Prêt Locatif Social (P.L.S) avec période de préfinancement
- Montant : 2 300 000 Euros
- Durée totale : 15 ans et 18 mois maximum de période de préfinancement
- Taux annuel d'intérêt : Livret A + 1,23%
- Echéances : trimestrielles

La garantie de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne est accordée pour la durée totale du concours, soit 15 ans et 18 mois maximum de période de préfinancement.

- **A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à signer une convention d'occupation temporaire** du domaine d'Ile de France Mobilités, à titre gratuit, entre la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne et Ile de France Mobilités, **pour la réalisation d'un local conducteurs mutualisé dans le cadre de l'aménagement du pôle gare de Vaires-Torcy**, ainsi que tout document y afférent.

- **A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à lancer une procédure de marché public en appel d'offres concernant la mise en œuvre d'un crédit-bail de matériel de sport cardiovasculaire pour l'espace Forme de l'équipement sportif LE NAUTIL**, pour une durée d'un an, reconductible trois fois (soit un maximum de 4 ans), pour un montant estimatif de 72 500 € HT par an, soit 290 000 € HT sur la totalité des 4 années possibles, et à signer tout document y afférent.

- **A AUTORISE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Monsieur le Président à engager la procédure de passation du marché public dans le cadre du projet de gestion de la Gare routière de Vaires-Torcy** dont les caractéristiques essentielles et le montant prévisionnel sont énoncés ci-dessous :
 - Type de marché : marché de service
 - Caractéristiques essentielles :
Contrôle d'accès et la coordination des mouvements,
Coordination de l'information-voyageurs (information statique et dynamique),
Gestion du futur local conducteur,
 - Montant prévisionnel : 250 000€ H.T. sur la totalité de la durée du marché (6 ans)

Et à signer le marché à intervenir ainsi que tout document y afférent.

- **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES de prononcer la désaffectation de la parcelle AE 230**, sise à Croissy-Beaubourg, Boulevard Georges Bidault **et de déclasser la parcelle AE 230** à Croissy-Beaubourg, d'une superficie de 1 050 m², dans le domaine privé de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne.

Séance levée à 20H05